

Victoires de l'investissement local

Sète Agglopôle Méditerranée décroche une victoire dans la catégorie « voirie et aménagement de l'espace public » pour l'opération de requalification, renaturation et aménagement de l'aire de loisirs du Pont Levis et des anciens salins de Villeroy à Sète (Hérault)

Revêtement du sol à base de schistes houillers et de déchets conchylicoles locaux, éclairage 100% solaire, amélioration de la gestion hydraulique, installation de mobilier en bois brut, aménagements paysagers intégrés... Sète Agglopôle Méditerranée décroche une victoire dans la catégorie « voirie et aménagement de l'espace public », dans le cadre des Victoires de l'investissement local pour l'opération de requalification, renaturation et aménagement de l'aire de loisirs du Pont Levis et des anciens salins de Villeroy à Sète (Hérault). Pour mener à bien ce projet, la collectivité s'est entourée des entreprises Colas, Granulats Carrières Conseil, Citelum, BRL espaces naturels, et des bureaux d'études Seiri et Champs Libres. Le coût de l'opération s'élève à 1,5 M€.

Initiée par la FRTP et l'Association des maires de France, cette distinction souligne les solutions innovantes, en faveur du respect du développement durable et de la transition écologique, mises en place par les entreprises sur ce projet.

Invitation presse

Dans le cadre de la semaine « Acteurs pour la Planète », nous vous convions à une visite de site **vendredi 21 juin à 11h30 – en présence de François Comminhes, maire de Sète et président de Sète Agglopôle Méditerranée ; et de Michel Garcia, vice-président délégué à la gestion des espaces naturels.** Le rendez-vous est fixé sur l'aire du Pont Levis – chemin de Villeroy à Sète.

L'occasion de découvrir in situ les aménagements réalisés sur l'aire de loisirs du Pont Levis et les anciens salins de Villeroy.

- **Merci de confirmer votre présence auprès de Nathalie Sucarrat :**
nathalie.sucarrat@wanadoo.fr – 06 43 58 75 36

Repenser l'accueil des publics à l'entrée des anciens salins de Villeroy et les usages de l'aire de loisirs du Pont Levis



Sète Agglopôle Méditerranée a engagé 1,5 M€ pour lancer un programme de requalification, de renaturation et d'aménagement de l'ensemble de l'aire de loisirs du Pont Levis et de l'entrée des anciens salins de Villeroy. Objectif : délimiter des espaces pour les différents publics en fonction de leurs usages pour organiser la zone, qualifiée d'espace naturel protégé, en apportant des solutions innovantes s'inscrivant dans le développement durable.

« La spécificité de ce site est le lieu de transition entre une zone urbaine et une zone naturelle protégée (zones humides de plus de 500 ha). L'aménagement réalisé a pour objectif d'assurer cette transition par l'utilisation de revêtements naturels préférés aux revêtements plus urbains », précise Patrick Réamot, directeur général délégué chargé de l'environnement de Sète Agglopôle Méditerranée.

En effet, l'entrée des anciens salins pour le public et les usagers se fait par la vaste aire de loisirs du Pont Levis où de nombreuses activités s'y développent : centre équestre, kite surf, canoë kayak,

dressage canin, stand de tir, activités cynégétique et équestre, piste d'ULM... Cette entrée, où l'on retrouve une Redoute, élément patrimonial local, était mal et insuffisamment identifiée comme donnant accès à un espace naturel protégé, entraînant des problématiques de sur fréquentation et d'incivilités diverses.

« *La signalétique et les panneaux d'interprétation mis en place doivent permettre aux usagers d'appréhender la richesse des milieux naturels adjacents et les contraintes qui s'imposent à chacun pour préserver cette dernière* », précise-t-il.

Désimperméabilisation des sols, gestion hydraulique, éclairage solaire, aménagements paysagers adaptés... des travaux pensés pour réinscrire le site dans son milieu.

Les travaux réalisés par les entreprises de travaux publics Colas, Granulats Carrières Conseil, Citelum et BRL espaces naturels, sous la houlette des bureaux d'études Seiri et Champs libres, se sont déroulés de février à juillet 2023. Parmi les chantiers lancés : la désimperméabilisation des sols, la gestion hydraulique, l'intégration d'un système d'éclairage solaire, une homogénéisation du mobilier et des végétaux afin que le site se réinscrive dans son milieu. Après l'aménagement, le site se compose désormais de 54% de zones végétalisées (contre 34% auparavant), et de 89% de zones perméables (contre 34% avant).

Revêtements issus de l'économie circulaire : Sur les parkings, du schiste houiller compose le revêtement écologique à grains libres, naturel et exclusivement minéral, stabilisé sans aucun liant chimique de synthèse, par un procédé innovant développé par la société Granulats Carrières Conseil. Perméable, il est issu du recyclage de sous-produits de l'industrie minière. Les trois couleurs disponibles, rouge (stationnement vélo, moto, GIG/GIC), noir (stationnement véhicules) et marbré de rouge et noir (circulation) permettent une lisibilité aux utilisateurs. Sur les chemins piétons, un revêtement coquillier à base de déchets conchylicoles issus du bassin de Thau (coquilles d'huîtres et de moules) est appliqué. « *Les déchets conchylicoles concassés sont issus de l'usine de traitement du Mourre Blanc à Sète (Hérault). Ils produisent notamment des matériaux de construction. Ce matériau, utilisé sur les revêtements des chemins piétonniers, est vertueux et local* », explique Ludovic Mézy, chef de projets au sein du bureau d'études Seiri.

Gestion de la ressource en eau. Compte tenu de l'emprise foncière disponible et de la configuration des lieux, le parti retenu pour la gestion hydraulique a été de réaliser plusieurs noues de rétention permettant de récolter les eaux de ruissellement et de traiter le rejet par infiltration des eaux dans le sol. Les ouvrages pluviaux existants sont maintenus en service mais ne sont pas connectés aux noues. Au-delà, l'infiltration continue à se réaliser mais la déverse des noues se fait en direction des collecteurs pluviaux qui assurent la fonction de surverse. « *Situé à proximité immédiate de la lagune de Thau, l'absence de rejet direct des eaux pluviales dans le milieu naturel permet d'éviter les pollutions directes dans le milieu. Les noues d'infiltration et les revêtements poreux permettent d'éviter ces rejets directs* », explique Patrick Réamot,

Eclairage solaire. L'éclairage aménagé sur le site est entièrement solaire. Il s'agit d'un réseau 100% autonome avec une indépendance totale vis-à-vis du réseau électrique. Cette réalisation n'a nécessité aucuns travaux de tranchée, de câblage, de raccordement au réseau électrique. Cette installation solaire permet une économie sur les dépenses énergétiques et nécessite peu de maintenance du fait de la longue durée de vie des composants. Aussi, un programme d'abaissement et de détection est incorporé aux mâts afin de préserver les salins des nuisances lumineuses et d'éclairer la zone en pleine nuit uniquement en cas de fréquentation.



Mobilier en bois brut et aménagements paysagers adaptés. La restructuration des usages et la renaturalisation du site passent par un agencement mobilier et paysager adapté et intégré. L'ensemble du mobilier et du barriérage est en bois brut : ganivelles, potelets, glissière bois, stop-roues, portiques, tables, bancs, poubelles, rack à vélo, platelage bois. Concernant les aménagements paysagers du site, des essences locales, adaptées au milieu des salins à savoir la salinité, le vent et les fortes chaleurs, ont été privilégiées. Il s'agit de micocouliers de Chine, de pistachiers lentisques, d'argousiers, de tamaris et de bosquets d'Obione. « *Le choix de mobilier en bois (fabriqué par l'ONF) a*

également été dicté par la volonté d'une transition entre une zone urbaine et une zone naturelle. Les plantations ont également été réalisées de façon à être totalement adaptées au site soumis aux embruns », poursuit Patrick Réamot.

Fiche technique du projet

Projet : Requalification, renaturation et aménagement de l'aire de loisirs du Pont Levis et des anciens salins de Villeroy à Sète (Hérault - 34)

Maîtrise d'ouvrage : Sète Agglopôle Méditerranée

Dates de réalisation des travaux : Du 06/02/2023 au 26/07/2023 (pour la partie VRD) et reprise des travaux de plantation pour un mois le 18/09/2023.

Entreprises :

- Lot 1 voirie et réseaux divers (VRD) : Colas, Granulats Carrières Conseil (fournisseur schistes)
- Lot 2 éclairage : Dalkia Electrotechnics marque Citelum
- Lot 3 espaces verts : BRL espaces naturels SA (espaces verts)

Bureaux d'études : Seiri (VRD) / Champs Libres (paysagiste)

Coût des travaux : 1,540 M€

A propos de l'aire de loisirs du Pont Levis et les anciens salins de Villeroy : Tous deux gérés par Sète Agglopôle Méditerranée, l'aire de loisirs du Pont Levis et les anciens salins de Villeroy sont situés aux portes de Sète sur la rive sud-est de l'étang de Thau. Les anciens salins de Villeroy, s'étendent sur une superficie de 163 hectares et sont la porte d'entrée du vaste espace naturel protégé du lido de Thau de plus de 500 ha. Ils constituent un espace naturel à très forts enjeux écologiques et paysagers, propriété du Conservatoire du littoral depuis 2000. L'entrée des anciens salins pour le public et les usagers se fait par la vaste aire de loisirs du Pont levis où de nombreuses activités s'y développent : centre équestre, kite surf, canoé kayak, dressage canin, stand de tir, activités cynégétique et équestre, piste d'ULM.

A propos de Sète Agglopôle Méditerranée : La Communauté d'agglomération du bassin de Thau, née au 1er janvier 2017 de la fusion entre Thau aggro et la CCNBT (Communauté de communes du Nord Bassin de Thau) a été rebaptisée « Sète Agglopôle Méditerranée » depuis septembre 2017. 2^{ème} agglomération de l'Hérault après celle de Montpellier, elle regroupe 14 communes et 130 502 habitants (chiffres INSEE janvier 2024). Ce regroupement a pour objectif d'apporter aux habitants du territoire des services publics (collecte et tri, transport, médiathèques...), de réaliser des équipements ou de conduire des projets de développement. Sète Agglopôle Méditerranée est présidée par François Commeinhes, également maire de Sète. <https://www.agglopole.fr/>

A propos des Victoires de l'Investissement local. Portées par la [Fédération Nationale des Travaux Publics](#) et l'[Association des Maires de France](#), les Victoires de l'investissement local mettent en lumière des opérations de travaux publics créatrices de valeur environnementale, économique et sociale sur l'ensemble du territoire. Ce concours valorise les initiatives qui témoignent d'une volonté d'agir, d'entretenir le patrimoine local ou d'innover dans le respect du développement durable. Cette initiative se décline à l'échelle locale. Les prix sont remis chaque année, à l'occasion des salons des Maires organisés dans chaque département. Les projets primés localement concourent ensuite au niveau national. Les dossiers, déposés auprès de la FRTP, sont présentés conjointement par le maître d'ouvrage et une entreprise de travaux publics du projet.

La FRTP Occitanie : La FRTP Occitanie pilote les Victoires de l'Investissement local en Région Occitanie. Elle est l'un des 13 maillons du réseau régional de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP). Elle réunit entrepreneurs, dirigeants et professionnels des Travaux Publics. Elle est engagée avec les acteurs publics et autres parties prenantes régionales et départementales dans la transformation et la décarbonation des infrastructures pour atteindre les objectifs de la stratégie nationale bas carbone.. <https://www.frtpoccitanie.fr/> ; <https://acteurspourlaplanete.fntp.fr/>; <https://infraclimat.com/>